

EN FLASH

BVES¹, asbl

***Le Centre de Documentation
et de Plaidoyer sur les Droits
de l'Enfant (CDPDE)***

Mercredi, 20 novembre 2019

**JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT - JOURNEE MONDIALE DE L'ENFANCE**

***« Appel pour mettre fin aux violations des droits de l'enfant les plus
déshumanisantes en République Démocratique du Congo »***

A 30 ans d'âge de la Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant, des milliers d'enfants, en RDC, ont continué de n'avoir pas accès à l'éducation de base et secondaire, abandonné(e)s dans la rue, victimes d'exploitation sexuelle, victimes du recrutement et d'utilisation par les forces et groupes armés, victimes des déplacements, loin de leurs villages fuyant la violence des adultes ou vivant les pires formes de travail, dans les villes comme dans les zones rurales.

A l'occasion de la commémoration du 30^{ème} Anniversaire de la Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant, le Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé, « le BVES », une organisation congolaise exclusivement consacrée à la protection des droits de l'enfant, appelle le nouveau gouvernement congolais de placer parmi ses priorités, les mesures contraignantes et légalement, déjà existantes, pour mettre fin à ces violations des droits de l'enfant les plus déshumanisantes.

La journée du 20 novembre a été lancée par l'ONU pour marquer la promotion du respect et les droits de l'enfant.

Le BVES s'est réjoui de la décision constitutionnelle, une de plus importantes au cours de ces 30 ans de l'histoire des droits de l'enfant en République Démocratique du Congo, proclamant la gratuité de l'éducation de base sur toute l'étendue du territoire national, par le Gouvernement congolais, en septembre 2019.

« Nous nous sommes tant mobilisés, au sein de la Société Civile congolaise, afin que ce droit constitutionnel soit une réalité pour des millions d'enfants. Nous devons, cependant, continuer l'activisme, légalement soutenu, afin que des mesures d'application pratiques soient adoptées par l'Etat congolais pour que non seulement, l'accès à l'éducation soit gratuit, mais aussi, pratiquement obligatoire pour chaque enfant. En même temps, le Gouvernement congolais a l'obligation d'assurer la récupération de nombreux enfants, filles et garçons, actuellement exclus de l'éducation.

L'accès gratuit et obligatoire à l'école pour chaque enfant doit être le principal investissement de l'Etat congolais. L'école assure non seulement l'éducation à l'enfant, mais aussi, elle protège l'enfant et prévient les violations de ses droits, avec sa participation effective. L'école apporte une contribution importante à la construction progressive et effective d'une citoyenneté responsable et à l'acquisition d'une culture humaniste de l'enfance jusqu'à la jeunesse », a déclaré Monsieur Murhabazi Namegabe, Directeur du BVES et Héros mondialement reconnu pour les droits de l'enfant.

Soutenez l'activisme en faveur de la protection des droits de l'enfant, joignez-vous à la Campagne du BVES !

Mail : infobves.rdc@gmail.com
bvesbukavu@gmail.com
bvesagencegoma016@gmail.com
infodffbves@gmail.com

Facebook : BVES Bukavu

Twitter : @bvesbukavu

¹ *Le BVES assure le Secrétariat de la Synergie des Organisations des Droits de l'Homme, la Coordination du Réseau d'Organisations de la Société Civile contre le recrutement d'enfants soldats et du Réseau Congolais des Artisans de Paix (RECAP). Le BVES représente Defence Enfants International en République Démocratique Congo (DEI).*